

## Conseil d'école du mardi 23 juin

### Présents :

Patrick Balquet	Madame Audebrand	Madame Robin
Sylvie Bonneaud	Madame Charré	
	Monsieur Hanne	Madame Simonneau
Christine Bové	Madame Delannoy	Madame Tribut
Laurence Brutin	Monsieur Delval	
Maryse Criquelion	Madame Denis	
Nathalie De Biasio	Madame Derville	<u>Excusés :</u>
Annick Dos Santos	Madame Guidez	Madame Dumoulin
Elisabeth Doutey	Madame Horlac'h	Madame Mory
Marie Godon	Madame Lepers	Madame Schoorens
Claire Karius	Madame Martin	Madame Valmori
René Soetens	Monsieur Mondet	
Christophe Vandenberghe	Madame Motte	
Elvire Vigouroux	Madame Reghem	

### **1. Aménagement de la cour et problématique afférente (parking):**

Un Marquage au sol permettrait de distraire les enfants (comme à Herlies) afin de pacifier la cour de récréation. On peut structurer le temps du midi différemment.

Mais en cas de manifestations importantes à Bondues, la cours de récréation sert de parking.

Madame Derville remarque que cet état est exceptionnel. Donc cela n'implique pas de réelles nuisances.

Un projet a été déposé mi-mai (référence catalogue de Monsieur Racine).

Ce marquage sera réalisé cet été. Monsieur Racine a reçu des plans précis réalisés par Mesdames Godon, Dos Santos et De Biasio.

Il y aura aussi cet été :

- la réfection du muret entre la cour et le parking.
- la réfection de l'ascenseur
- la réparation des menuiseries et de la plomberie.

### **2. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école :**

Changements :

• Lorsqu'un enfant se retrouve seul à la sortie à 11h30 ou à 16h30, il peut rentrer dans l'école et prévenir un adulte.

• Pour les courtes absences, informer l'enseignant dès que possible. Confirmer par écrit sur papier libre au retour de l'enfant.

• Cantine : Les inscriptions se font sur le portail « famille » sur le site Internet de la ville (ou s'adresser à l'accueil de la mairie).

Garderie : s'adresser au CJB, 1 rue du Fort Montagne

• A chaque rentrée scolaire, les parents doivent fournir une attestation de leur assureur concernant leurs enfants précisant que ces derniers sont couverts tant pour leur responsabilité civile que pour les accidents qui pourraient leur arriver (« individuelle accident », « individuelle corporelle »)

• Les consoles de jeux électroniques portables et baladeurs MP3 seront confisqués et rendus uniquement aux parents des enfants. Les téléphones portables sont également interdits sauf après accord du directeur qui précisera les modalités de détention de l'appareil. En cas de non-respect de cette règle, la procédure concernant les consoles de jeux sera appliquée. Seuls les balles et ballons en mousse sont acceptés lors des récréations. Pas de balles de tennis.

Tous ces changements ont été votés à l'unanimité.

### **3. Effectifs et structure pédagogique de l'école pour 2009-2010 :**

- 3 CP de 20, 20 et 19 élèves (Madame Bonneaud, Monsieur Vandenberghe et Monsieur Soetens)
- 2 CE1 de 24 élèves (Madame Bové et Madame Dos Santos)
- 2 CE2 de 27 élèves (Madame Godon, Madame Doutey et Madame Vigouroux)
- 2 CM1 de 31 et 30 élèves (Madame Pignède et Madame Karius, Monsieur Balquet et Madame Van

Oost)

- 2 CM2 de 27 élèves (Madame Brutin et Madame De Biasio)

Il n'y aura aucun changement sur les listes affichées le jour de la pré-rentrée. Elles ont été faites avec beaucoup de réflexion (filles, garçons, calmes ou pas, qualité scolaire) et de professionnalisme,

Question de Monsieur Hanne : les 2 CM1 sont lourds or ces enfants sont de la « génération 2000 » dite remuante?

Les enseignants ont privilégié 3 petits CP sans cours doubles et de plus les enfants de CM sont plus calmes. Madame Godon précise que cette année a été sa meilleure moyenne générale bien que les enfants soient remuants.

L'effectif est de 276 élèves.

Il n'y aura pas de changement pour les horaires et les aides personnalisées.

#### **4. Bilan de la fête d'école :**

La recette est de 9341.25 € soit 5500 € de bénéfiques environ (les dépenses sont plus élevées que les autres années). La kermesse s'est très bien déroulée sans incident.

Madame Robin propose :

- En cours d'année, il faudra choisir un référent par classe pour la vie de l'école et pour l'organisation de la fête. Il y aura une feuille à faire passer lors des réunions de la classe (communication, aide,...)

Ce référent devra récolter les adresses mail des parents volontaires de la classe.

- Problème des personnes bloquées à la grille de la maternelle :

Prévoir plus de chaises

Communiquer que le portail ouvre à 13h45

Matérialiser une file pour permettre aux parents d'attendre sans gêner la circulation

En cas de beau temps, possibilité de mettre des tables dans l'herbe

Peut-on mettre le podium dans la demi-lune de la cour de l'école primaire?

#### **5. Vendredi de l'Ascension :**

Peut-on être informé de ce « pont » dès le début de l'année ?

Le 1<sup>er</sup> avril, le Directeur de cabinet du ministre a demandé aux recteurs de libérer ce vendredi (sans dépasser 24 heures par semaine). Le 6 avril, le courrier a été transmis à l'inspecteur d'académie puis départemental et le 8 avril aux écoles.

La réactivité de l'Inspectrice de circonscription dans la transmission et de la municipalité dans l'organisation sont soulignées,

Ce changement n'apparaît pas au calendrier scolaire qui a été voté pour 3 ans.

25% d'absentéisme l'année dernière, 6 % cette année soit 4 fois moins d'absents.

Madame Valmori a demandé à l'inspecteur d'académie d'inclure éventuellement ce changement au calendrier scolaire. Madame Robin a écrit pour la même raison à Monsieur Darcos mais elle n'a pas eu de réponse.

Dans les établissements privés, les directeurs sont chefs d'établissements et ils peuvent donc modifier le calendrier à leur guise.